



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*



**CARIBBEAN
FOOD
CROPS SOCIETY**

41

**Forty First
Annual Meeting 2005**

GUADELOUPE

Vol. XXXXI - Number 2

MULTIFONCTIONNALITE DE LA PRODUCTION CANNIERE ET DEVELOPPEMENT DURABLE A LA MARTINIQUE : UNE CONSTRUCTION TERRITORIALE

MULTIFUNCTIONALITY OF SUGARCANE PRODUCTION AND DURABLE DEVELOPMENT IN MARTINIQUE: A TERRITORIAL CONSTRUCTION

Hélène MBOLIDI-BARON

CTCS – Martinique, Centre technique de la canne et du sucre de la Martinique, Station Petit Morne – 97 232 Lamentin. E-mail : hmbaron@ctcs.asso.fr

RESUME : Comme dans nombre d'anciennes « îles à sucre », la canne a connu un important déclin à la Martinique depuis les années soixante. Celui-ci n'a pas empêché la valorisation par la voie du territoire, à travers l'AOC rhumière, obtenue en 1996. Dans un contexte de marchés sucriers et rhumiers incertains, l'avenir de la production cannière passe par le renforcement de la dimension patrimoniale du rhum agricole Martinique et la valorisation du rôle de la canne dans la construction identitaire et le développement territorial. Au-delà des séquelles liées à l'esclavage, le rôle de la canne dans la structuration de la société, l'économie, la culture, le patrimoine architectural et paysager, en fait l'élément fondateur du territoire martiniquais. Prendre conscience de la multifonctionnalité de la canne et de la contribution de sa filière au développement durable du territoire pourrait favoriser la convergence des intérêts individuels et collectifs, socio-économiques et environnementaux.

ABSTRACT : As in a number of old "sugar islands", the sugarcane knew an important decline in Martinique since the sixties. This one did not stop valorization by the way of the territory, through the label of controlled origin for the rum (AOC, "appellation d'origine contrôlée"), obtained in 1996. In a context of sugar and rum markets dubious, the future of the sugarcane production passes by the reinforcement of the patrimonial dimension of rum Martinique and the valorization of the role of the cane in the identity construction and the territorial development. Beyond the after-effects related to slavery, the role of the sugarcane in the structuring of the society, the economy, the culture, the architectural and landscape heritage, makes of it the element founder of the Martinican territory. To become aware of the multifunctionality of the sugarcane and its contribution to the durable development of the territory could support the convergence of individual and collective, socio-economic and environmental interests.

INTRODUCTION

Historiquement, l'économie de la Martinique repose sur la canne. L'expansion coloniale française, débutée au XVI^e siècle, a fait de ce territoire une « île à sucre » pendant près de trois siècles. L'industrie de la canne y connaît de nombreuses restructurations au fil du temps, tandis que ne cesse d'évoluer le contexte socio-économique : abolition de l'esclavage en 1848, après plus de deux siècles de traite négrière, départementalisation en 1946. A partir de la moitié du XX^e siècle, la production cannière martiniquaise est sujette à un important déclin. Partant de plus de 1 200 000 tonnes en 1963, la production chute jusqu'à un palier de 200 000 tonnes, autour

duquel elle oscille depuis les années quatre-vingts. Sur près de 14 000 ha en canne au début des années soixante, il ne reste plus que 2 800 ha vers 1980.

La canne et ses industries sont alors critiquées de toutes parts, accusées de freiner l'avancée de la Martinique vers la modernité et de gaspiller l'argent du contribuable. « *La mort de la canne* » semblait programmée. L'appareil industriel ne compte plus en 2005 que neuf unités de transformation : la sucrerie-distillerie du Galion, dernière unité sucrière de l'île, et huit distilleries agricoles. Et sur les quelques 1 000 producteurs recensés il y a vingt ans, il n'en reste plus que 280. Néanmoins, au cours de la dernière décennie, quelques signes annonciateurs laissent à croire que le déclin de cette production n'est pas inéluctable. L'obtention en 1996 de l'Appellation d'origine contrôlée (AOC) « Rhum agricole Martinique » (JORF, 1996a, 1996b), après plus de vingt ans de démarches, est porteuse d'espoirs en classant le rhum agricole²⁵ parmi les alcools nobles liés à une origine géographique. Les surfaces augmentent de 26% en moins d'une décennie (3 550 ha déclarés pour la campagne 2005), le nombre de planteurs semble se stabiliser.

Même si de nombreuses incertitudes demeurent, face à la libéralisation économique des marchés, la canne n'est plus considérée aujourd'hui comme une culture moribonde. Bien plus, alors que l'agriculture intensive montre ses limites, la filière canne se présente de nouveau comme un pilier de l'agriculture et de l'économie martiniquaise.

La présente communication présente une réflexion sur la complémentarité entre deux axes permettant de conforter la filière canne martiniquaise et contribuer à en faire un atout pour le développement durable du territoire : (i) la valorisation de la multifonctionnalité de la canne, en tant que production agro-industrielle ; (ii) la démarche de qualification mise en place par les acteurs de la filière rhum agricole.

MULTIFONCTIONNALITE ET DURABILITE : COMBINAISON DE CONCEPTS

Alors que l'agriculture productiviste montre ses limites, les fonctions conjointes de l'activité agricole prennent une dimension nouvelle. La gestion de l'environnement (fonction écologique), incluant l'aménagement du paysage et la préservation des ressources naturelles, ainsi que la fonction sociale de l'agriculture sont désormais indissociables de la fonction première de production (fonction économique) : c'est le principe de la multifonctionnalité de l'agriculture, désormais prise en compte dans une perspective de développement durable. Il s'ensuit une mutation du mode de financement de l'agriculture, avec la reconnaissance et l'indemnisation de la contribution de l'agriculture à la gestion des territoires à travers les contrats d'agriculture durable (CAD).

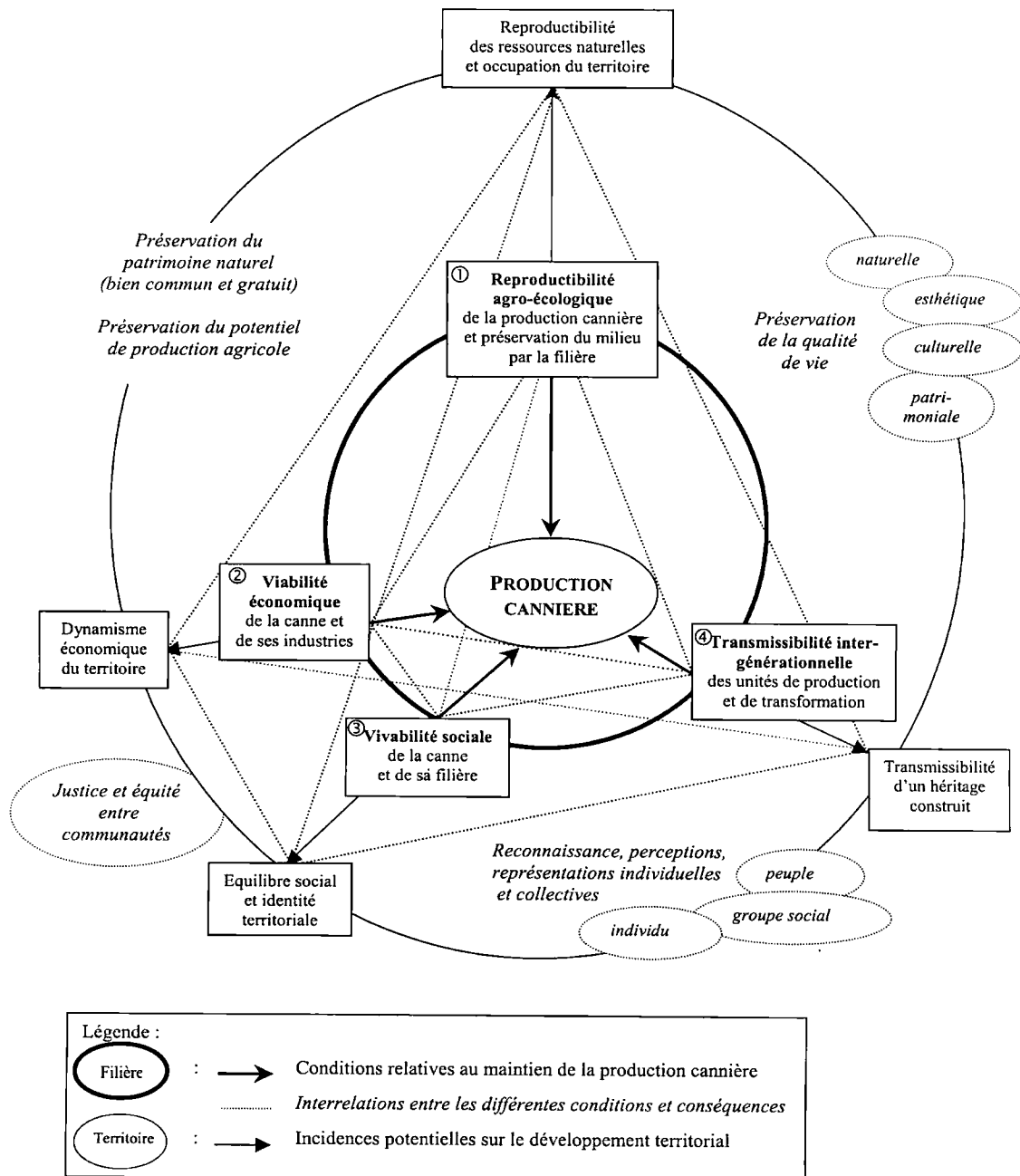
Le concept de durabilité, initialement politique, a été appliqué à différents domaines d'activité économique. Il repose sur des valeurs-objectifs relatives au bien-être pour tous, aujourd'hui et demain, intégrant : le respect de l'environnement, l'équilibre économique, la qualité de vie et l'équité sociale, etc. Un tel concept nous a semblé particulièrement adapté pour étudier le devenir dans la canne, dans la mesure où il existe des liens étroits entre cette production et l'environnement, l'économie et la société. Au-delà des effets de modes, définir des indicateurs de durabilité permet de rendre le concept opératoire. C'est ce à quoi s'est attelé Etienne Landais (1998), en s'intéressant à la durabilité des exploitations agricoles. En extrapolant son approche à notre objet d'étude, nous proposons une analyse globale des conditions de maintien de la

²⁵ A la Martinique, la canne est surtout destinée à la fabrication de sucre et de rhum, de deux types : le rhum agricole (50 à 60% du tonnage de cannes broyées), issu de la fermentation directe du jus de canne, et le rhum de sucrerie, issu de la fermentation de la mélasse, sous-produit de la fabrication du sucre.

production cannière selon quatre axes : la dimension environnementale, la dimension économique, la dimension sociale, la dimension foncière.

Cette combinaison de points de vue permet de repositionner l'intérêt du maintien de la canne, au regard du développement agricole et, plus généralement, du développement durable du territoire. Pour ce faire, nous avons considéré la production de canne inscrite dans une filière, au sein d'un territoire, avec d'étroites interactions entre l'une et l'autre. Le devenir de la production cannière dépend de celui de la filière canne, conduisant à considérer la production et la transformation. Ces segments sont constitués des unités de production et de transformation (exploitations, usine, distilleries), pris en compte en tant que systèmes. Une approche en terme de filière, doublée d'une démarche systémique s'est imposée.

Figure 1. Production cannière et développement durable du territoire martiniquais



DIMENSION ENVIRONNEMENTALE : REPRODUCTIBILITE AGROECOLOGIQUE ET PRESERVATION DES RESSOURCES

Sur le plan environnemental, la canne présente de grandes capacités de conservation et d'amélioration du sol, qui permettent de compenser l'incidence de maintes pratiques culturelles agressives (comme le remodelage). Par ailleurs, les modes de conduite actuels, bien que déterminés par des objectifs productivistes, ne semblent pas mettre en péril la reproductibilité agro-écologique de la production de canne. Ils présentent même d'indéniables intérêts environnementaux, grâce à un usage raisonné d'herbicides et de fertilisants, ainsi qu'à la lutte biologique et à la sélection variétale comme moyens de contrôle phytosanitaire.

Comme la production agricole, l'industrie sucrière et rhumière possède aussi des avantages en matière environnementale : en premier lieu, l'utilisation de la bagasse pour l'alimentation énergétique des unités de transformation. De plus, face aux exigences réglementaires de plus en plus strictes, l'évolution en cours vers des processus plus respectueux de l'environnement est amenée à se poursuivre : mises aux normes des installations, contrôle des émissions de gaz, des effluents liquides (vinasse) et des déchets solides (écumes de défécation, excédents de bagasse). Les importants investissements réalisés ces dernières années ont permis le classement de tous les sites industriels de la filière rhum agricole. Cette évolution renforce la complémentarité écologique entre exploitation agricole et industrie, grâce au recyclage et à la valorisation des rejets et sous-produits, tout en participant à l'image des produits finaux.

A travers les unités de transformation ou les habitations, la canne participe aussi au patrimoine architectural et industriel de la Martinique. De fait, le secteur agro-industriel cannier est un élément de préservation du cadre de vie au sein du territoire, essentiel tant pour les habitants que pour le dynamisme de l'activité touristique.

La culture et la transformation de la canne contribuent donc de moult manières à la préservation des ressources naturelles (tant la flore, la faune, que la qualité des eaux), à l'occupation de l'espace et à la qualité des paysages. Or, tout service contribuant à la gestion de l'environnement doit être indemnisé. Il peut l'être : à travers une valorisation du produit final (notamment le rhum agricole AOC) et indirectement de la matière première, la canne ; mais aussi, du fait du caractère en grande partie non marchand de ce service, par une prise en charge par les collectivités, territoriales ou nationales. La mise en place des CAD pourrait être l'occasion de réfléchir à une meilleure prise en compte de la multifonctionnalité de la canne dans de tels dispositifs (rotations culturales, valorisation des sous-produits et rejets de l'industrie cannière pour la ferti-irrigation des champs ou l'alimentation animale, etc.).

DIMENSION SOCIALE : VIVABILITE ET REPRESENTATIONS COLLECTIVES

La vivabilité sociale des activités découlant de la production cannière, relative à l'insertion des acteurs de la filière dans la société, a longtemps été handicapée par les représentations négatives autour des métiers de la canne, mais aussi aux conditions de travail en matière d'éthique et de développement humain. Ceci est particulièrement vrai pour les petits planteurs et ouvriers coupeurs de canne (pénibilité du travail, formation, qualité de vie). Des mutations sont en cours, en matière de revalorisation des travailleurs de la canne, tandis que le développement de la prestation de services permet de parvenir à l'inversion suivante : autrefois symbole du pire, la canne peut désormais offrir à l'exploitant agricole un « espace de liberté ». Parallèlement, un plus grand intéressement économique des acteurs en amont de la filière ne peut que favoriser un plus grand engagement humain dans celle-ci.

Au-delà de la façon dont les acteurs de la filière perçoivent la canne, faire référence à la dimension sociale de cette production nécessite de souligner sa contribution à l'identité de la Martinique et du peuple martiniquais. La canne est enracinée dans l'histoire, la géographie et l'économie de la Martinique, mais aussi dans son imaginaire collectif. La dimension symbolique associée au monde cannier et à tout ce qui s'y rattache est particulièrement forte. Comment transmuter cette charge symbolique et faire de ce qui paraît au départ un handicap, un avantage ?

Alors que la société antillaise est en train de reconsidérer son histoire et de revaloriser les éléments patrimoniaux dont elle a hérité, le caractère ancestral de la canne devient un bien précieux et un capital à conserver. La revalorisation de l'image de la canne, de ses métiers, de sa filière, devrait donc stimuler toutes les formes d'engagement visant au maintien de cette production. Il s'agit définitivement pour le Martiniquais de sortir du « complexe de la canne ». Cette revalorisation de la canne et de ses métiers pourrait aussi bénéficier à l'image des produits finis de la filière auprès des consommateurs.

Interroger les rapports entre la canne et la société martiniquaise renvoie également à la contribution du secteur agro-industriel cannier à la dynamique socio-territoriale. Les emplois (directs et indirects) générés par la filière sont évalués à 2400. Ces emplois ne représentent plus que 1,4% du marché du travail, alors que les 30 000 emplois assurés par la filière en 1954 représentaient alors 30% de la population active. Cette évolution révèle l'importance décroissante de la filière en matière d'emplois. Toutefois, de part sa dimension patrimoniale et identitaire, la production cannière n'est pas sans avoir un certain effet « structurant » pour une société martiniquaise qui manque aujourd'hui de repères. Elle est ainsi à même de jouer un rôle tant dans la stabilité sociale, que dans l'identité territoriale.

DIMENSION FONCIERE : TRANSMISSIBILITE INTER-GENERATIONNELLE ET OCCUPATION DES SOLS

L'on assiste à de multiples conversions en canne de terres jusqu'alors dévolues à la banane (alors que cette spéculations subit moult tourmentes), l'élevage extensif ou la friche. Près de 200 à 300 ha ont de la sorte été récupérés pour la mise en canne depuis 2000. A travers l'occupation des sols, la canne contribue ainsi à limiter les risques de « bétonisation » de l'île. Sans irrigation, il existe peu d'alternatives agricoles véritablement viables pour nombre de terres du sud ; d'autant plus que les sols « chlore-déconés » sont interdits (jusqu'à quand ?) pour les cultures maraîchères et vivrières et que la pression foncière s'intensifie.

La transmissibilité inter-générationnelle des unités de production cannière est très directement liée à leur viabilité économique et au mode de tenure foncière. La spéculation foncière et le mitage des terres agricoles n'épargnent pas la canne, mais des réserves foncières subsistent au sein du réseau d'acteurs dominants de la filière. Compte tenu de la concurrence d'autres usages de la terre que la canne, la population de planteurs est inéluctablement amenée à se recentrer sur un plus petit nombre de personnes (de l'ordre de 200 à moyen terme). Il semble en effet difficile d'enrayer la disparition de nombre de producteurs âgés, installés sur de très petites parcelles et ayant une conduite traditionnelle de la culture, d'une faible rentabilité. La faible viabilité économique des unités de moins de 2 ha compromet leur transmissibilité inter-générationnelle et donc la pérennisation de ces unités, dont le capital de terre agricole est voué tôt ou tard à être déclassé pour être bâti. La poursuite du mouvement de concentration de la production cannière au sein des plus grandes exploitations semble donc inévitable.

L'espoir subsiste les unités ayant au moins trois à quatre hectares de canne. Avec de telles surfaces, des agriculteurs en polyculture ou polyculture-élevage, voire des pluriactifs, peuvent de plus en plus facilement accéder à la mécanisation. Cette possibilité permise par le développement des prestataires de services privés lève la principale contrainte de l'itinéraire technique, en termes de temps et de pénibilité de travail, mais aussi de coût. Il renforce la viabilité et la vivabilité de l'activité canne au sein de systèmes d'activités diversifiés.

DIMENSION ECONOMIQUE : VIABILITE DES UNITES DE PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION

Le prix de la tonne de canne étant quasiment gelé depuis plus de dix ans à la Martinique, le développement de la mécanisation totale de la récolte (passée de 16 à 73% des surfaces depuis 1995s) a fortement contribué au maintien de la canne, en accroissant la productivité du travail. Mais la rentabilité de la culture ne repose pas seulement sur la productivité de la terre et du travail. Les aides à la production prennent une place croissante dans cette rentabilité (jusqu'à 16% de la marge). Avec les nouvelles orientations de la Politique agricole commune, ce sont les aides au planteur, intimement liées à la multifonctionnalité de l'exploitation, qui tendent à devenir prépondérantes. S'il n'y a pas une stabilisation du nombre de planteurs, le secteur cannier, très dépendant de l'aide publique, risque d'être particulièrement affecté.

Au-delà des actions en faveur des planteurs, la viabilité à long terme des unités de production cannière implique la pérennisation des débouchés de la production de canne. Produit agricole entièrement écoulé sur la Martinique (mettant les producteurs canniers davantage à l'abri des troubles sociaux que les planteurs de banane), à prix quasiment garantis, la canne possède moult atouts par rapport à d'autres spéculations, davantage soumises aux aléas économiques. Cependant, la pérennisation des débouchés pour la canne passe par la viabilité économique des unités de transformation.

Autrefois, produit phare de la production cannière, le sucre devient progressivement à la Martinique un sous-produit du rhum. Compte tenu du contexte socio-économique de l'île et des caractéristiques du marché mondial du sucre, les conditions du maintien de l'usine du Galion ne doivent-elles pas être recherchées en considérant d'autres objectifs que la seule rentabilité économique de l'entreprise ? Les alternatives agricoles actuelles à la canne ne permettent pas d'absorber les quelque 1 300 ha dont la production est à ce jour dirigée vers le Galion. D'où le caractère impérieux de la pérennisation de cette partie de la sole cannière destinée à la sucrerie, faute de remettre en cause l'équilibre actuel. Cela implique d'admettre que, au-delà de l'alimentation en sucre du marché intérieur, la sucrerie-distillerie du Galion remplit d'autres fonctions : contribution à l'équilibre de la filière canne, et donc au maintien d'une activité essentielle pour le territoire, sur le plan socio-économique, environnemental, mais aussi patrimonial.

A la différence des produits de la filière sucre, le rhum agricole bénéficie de l'AOC « Martinique », qui le distingue des rhums des autres DOM. Les distillateurs se sont engagés avec succès dans une voie de différenciation de leur produit par « la qualité »²⁶. Mais étant donné les incertitudes qui pèsent sur les marchés rhumiers, cette démarche peut-elle suffire à maintenir, voire développer, la production de rhum agricole martiniquais et, par voie de conséquence, la production de canne insulaire. La construction de l'appellation rhumière se poursuit, s'affine. Comme toute AOC, elle est amenée à évoluer. Il s'agit d'une très jeune appellation, comparée

²⁶ Avec toutes les précautions d'usage pour ce terme polysémique engendrant bien des confusions.

aux qualifications viticoles, dont certaines remonte à plus d'un siècle. Son évolution repose sur les choix que feront les professionnels de la filière rhum agricole, de l'orientation qu'ils souhaitent donner à leur appellation. Actuellement, la stratégie de qualification AOC, comme les relations entre le secteur productif et celui de la transformation, sont en grande partie dépendants de trois ou quatre groupes commerciaux. En raison de leur pouvoir économique, ils détiennent, en quelque sorte, le devenir de la production cannière à la Martinique ; un avenir qui ne relève pas seulement de la seule sphère économique, mais aussi de la réappropriation de la canne et de ses produits par l'ensemble de la population martiniquaise.

A LA CROISEE DES CHEMINS : VERS LA CONVERGENCE D'INTERETS

Le devenir de la canne dépend aujourd'hui d'enjeux sous-jacents à l'échelle territoriale, qui justifient un soutien à cette production. La canne est un élément fort de préservation des écosystèmes, de l'harmonie des paysages, de dynamisation de la vie rurale et de valorisation de ses traditions. Elle touche aux questions environnementales, culturelles, identitaires, à la stabilité et à la construction du territoire martiniquais. Dans un contexte de libéralisation économique accru à l'échelle mondiale, la multifonctionnalité d'un petit secteur productif comme celui de la culture cannière martiniquaise et de ses industries dérivées mérite d'être mieux formulée, afin d'être mieux prise en considération par les décideurs politiques.

De l'analyse transverse réalisée, il ressort que la canne présente indéniablement de nombreuses spécificités pouvant conforter sa pérennité comme élément d'une agriculture et d'un développement durables du territoire martiniquais. Pour renforcer ses conditions de durabilité, apparaît la nécessité d'une convergence entre : la multifonctionnalité du secteur agro-industriel cannier et la qualification des produits. Ces deux perspectives sont amenées à converger à travers l'ancrage le plus poussé possible de l'activité agro-industrielle canne et de ses produits au territoire. Dans le cadre des politiques de développement, elles peuvent favoriser la synergie d'initiatives jusque là dispersées, concurrentes, voire contradictoires. Car, si pendant longtemps, le maintien de la canne dans les anciennes « îles à sucre » a été conditionné par la recherche d'une productivité accrue de la terre et du travail, l'exemple de la Martinique montre la possibilité d'une « sortie par la qualité »²⁷. Cette démarche relève d'une « construction sociale » (Sylvander, 1994) au sens large et la dimension sociale de la production apparaît de plus en plus comme catalyseur pour sa viabilité économique.

Voilà donc un secteur de production qui était peu florissant au début des années quatre-vingts et qui est en pleine phase de renouvellement à l'aube du XXI^e siècle, avec l'engagement de ses différents acteurs dans la construction de l'AOC rhumière. Même si celle-ci n'est que peu mise en avant à l'échelon martiniquais, il existe toute une dynamique de la profession, en terme de démarche qualité, d'augmentation de la production, de marketing, etc., qui ne peut qu'influencer positivement les ventes locales. Quant à l'exportation, l'AOC constitue un passeport à la qualité sur le marché français, tandis qu'est valorisée la « french touch » à l'étranger. Plus que jamais, il apparaît que l'avenir de la canne à la Martinique se trouve dans le rhum et, qui plus est, le rhum agricole AOC. Grâce à cette appellation, les conditions de développement de la production cannière semblent se mettre en place. Le produit devient de très grande qualité. Il fait l'enjeu d'importantes spéculations commerciales et les privés se positionnent. Ces mutations de fond reflètent la dynamique de l'industrie rhumière.

²⁷ La qualité étant ici prise au sens de « qualité totale » (BERANGER, 1994).

Il n'est pas possible de présager du sens dans lequel se fera l'évolution pressentie, surtout que les aléas climatiques récurrents perturbent depuis trois ans les estimations. Une trame chiffrée pour un scénario de maintien de la filière peut toutefois être esquissée.

Tableau 1. Résultats campagne 2004 et moyennes décennales - Filière canne martiniquaise

		Campagne 2004	Moy. 1995-2004
CANNE	Production totale de canne (en tonnes)	222 699 t	207 366 t
	Cannes broyées en sucrerie	92 064 t (41%)	92 010 (44%)
	Cannes broyées en distilleries agricoles	130 635 t (59%)	115356 t (56%)
SUCRE	Production de sucre roux	4 119 t	6 176
RHUM	Production de rhum de sucrerie	13 889 HAP ²⁸ (17%)	12824 HAP (16%)
	Production de rhum agricole	66 763 HAP (83%)	65833 HAP (84%)
	Production totale de rhum	80 652 HAP	78 657 HAP

Source : CTCS, 2004. Base de données

Le maintien de la production cannière martiniquaise dépend fortement du « moteur », constitué par les grands groupes économiques impliqués dans la filière rhum agricole, dont l'engagement se trouve conforté par les retombées économiques positives dues à l'AOC.

Toutefois, la dynamique économique de l'AOC dépend étroitement du soutien public au secteur agro-industriel cannier. Celui-ci ne peut qu'être renforcé par la contribution de ce secteur au développement durable du territoire Martinique, avec la prise en compte de la dimension multifonctionnelle du secteur agro-industriel cannier à l'échelle du territoire, selon le principe du panier de biens, développé par Pecqueur (2001). Parallèlement, le rhum agricole Martinique se positionne désormais comme produit « de qualité », à forte valeur emblématique. Il représente par-là un point fort pour l'image du territoire. Autrefois « île à sucre », la Martinique entend aujourd'hui se positionner en tant que « Terre de rhum », sous-entendu « agricole ». Fort de l'AOC, le rhum agricole « Martinique » génère des externalités utilisables par d'autres produits (l'image de la Martinique, spécialisée dans le rhum agricole, la valorisation du savoir-faire régional, etc.), en concrétisant la dimension identitaire de la canne. Ne représente-t-il pas une synthèse de l'identité caribéenne et de l'appartenance de la Martinique à l'Europe ? A ce titre, tandis qu'il conforte la dynamique de la filière canne, le rhum AOC pourrait favoriser la convergence d'intérêts entre acteurs et constituer ainsi un vecteur important de développement territorial.

²⁸ HAP : Hectolitres d'alcool pur

Alors que nul ne sait, dans un contexte de libéralisation, jusqu'à quand tiendront les digues nationales et même européennes, tirer au mieux parti de la multifonctionnalité de l'activité agro-industrielle canne et de la qualification rhumière nécessite, outre l'aide publique, deux conditions : (i) la cohésion et l'implication des différents acteurs de la filière, pour poursuivre la re-dynamisation de celle-ci ; (ii) la mobilisation de la population martiniquaise toute entière pour l'ancrage du secteur agro-industriel cannier dans un projet de société, avec une valorisation de sa dimension patrimoniale. L'implication de tous dans le maintien de la production cannière ne peut toutefois se faire sans une relecture de l'histoire, vu les freins psychologiques qui perdurent. Cette démarche, en cours depuis quelques décennies dans la société martiniquaise, se traduit par des tentatives variées de se réappropriier le passé, y compris le passé cannier. La société martiniquaise est en perpétuel bouleversement. De nombreuses années seront probablement encore nécessaires pour que la canne, autrefois symbole du pire pour la plus grande partie des Martiniquais, puisse enfin être élevée au rang d'une production agricole d'avenir, source du meilleur pour l'ensemble du territoire.

Bibliographie

Béranger C., 1994. Qualité et développement agricole. *Etudes et recherches sur les systèmes agraires et le développement*, n° 28, pp. 289-291.

CTCS-Martinique, 2004. Base de données.

JORF, 1996a. Décret du 5 novembre 1996 relatif à l'agrément des rhums bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée. *Journ. Off. de la Rép. Franç.*, 8 nov. 1996, pp. 16359-16360.

JORF, 1996b. Décret du 5 novembre 1996 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Martinique ». *Journ. Off. de la Rép. Franç.*, 8 nov. 1996, pp. 16360-16362.

Landais E., 1998. Agriculture durable : les fondements d'un nouveau contrat social ? *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°33, pp. 5-22.

Mbolidi-Baron H., 2002. Les conditions de durabilité de la production de la canne à sucre à la Martinique : une approche territoriale. Thèse de doctorat Etudes rurales, Option Développement, Université de Toulouse-Le Mirail, 653 p.

Pecqueur B., 2001. Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés. *Economie rurale*, n° 261, janv.-févr. 2001, pp. 37-49.

Sylvander B., 1994. La qualité : du consommateur final au producteur. La construction sociale de la qualité : des produits aux façons de produire. In : INRA. « Qualité et systèmes agraires. Techniques, lieux, acteurs ». *Etudes et recherches sur les systèmes agraires et le développement*, n°28, pp. 27-49.